

Passer du rêve à la verdure !



Vous habitez un immeuble collectif ?

La Métropole de Lyon participe au financement de votre projet de végétalisation en pleine terre.

MÉTROPOLE

GRAND LYON

CAUE

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Métropole de Lyon
20 rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon Cedex 03
04 78 63 40 40

**MÉTROPOLE
GRAND
LYON**

grandlyon.com/vegetaliser



Redécouvrez votre espace vert !

Observez l'existant, conservez, semez, plantez et bénéficiez de conseils professionnels pour vous accompagner.

La Métropole de Lyon peut subventionner entre 30% et 65% de votre projet

Conditions pour demander une subvention

- Habiter un immeuble en copropriété antérieur à 2015,
- Avoir voté en assemblée générale de copropriété le budget prévisionnel du projet,
- Être accompagné d'un professionnel du paysage ou d'une association de protection de l'environnement,
- Prévoir au moins deux strates de végétations (herbacées/ arbustives/arborées) en pleine terre.



SONT ÉLIGIBLES

les dépenses attachées :

- à la conception du projet,
- à la réalisation (étude, accompagnement du collectif d'habitants),
- à la plantation et à la garantie de reprise des arbres.



SONT EXCLUS

les agréments type mobilier, cheminements, abris, arrosage...

Parce qu'un espace vert vivant c'est...

plus de fraîcheur,
un air meilleur,

pourquoi pas
des fruits,

plus de
biodiversité,

...et surtout beaucoup
de bien-être et de
convivialité !

Besoin d'un conseil ?

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) Rhône Métropole vous répond au 04 72 07 44 55

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le mercredi de 9h à 12h

